



Flash info du SIST Centre Alsace - Avril 2020

Le SIST Centre Alsace accompagne les entreprises et leurs salariés



Chefs d'entreprise, salariés : une équipe de médecins est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

Depuis le début de cette situation pandémique, le SIST Centre Alsace a mis en place un plan de continuité d'activité pour assurer :

- Le maintien du suivi individuel des salariés
- L'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre le risque de contagion
- L'accompagnement des entreprises à accroître ou adapter leur activité.

Une ordonnance met la Médecine du Travail en ordre de bataille face au Covid-19

L'ordonnance du 1er avril 2020 aménage les modalités d'exercice des missions des Services de Santé au Travail durant la période de pandémie.

- Elle précise leur rôle en matière de prévention du Coronavirus et d'accompagnement des entreprises amenées à accroître ou adapter leur activité.
- Elle autorise le report des visites médicales devant être réalisées à compter du 12 mars
- Enfin elle permet aux médecins du travail de prescrire des arrêts de travail en lien avec le Covid-19 et de procéder à des tests de dépistage de ce virus. Toutefois nous sommes en attente de la publication d'un décret et des protocoles qui en détermineront les conditions d'application.



[Lire l'ordonnance
n° 2020-386
du 1er avril 2020](#)

Nouvelles modalités d'organisation des visites médicales

A partir du 14 mars et jusqu'au 31 août 2020, nous assurerons le suivi médical des

salariés selon le décret n° 2020-410 du 8 avril 2020.

Ce décret est paru au journal officiel pour **adapter temporairement les délais** de réalisation des visites et examens médicaux des services de santé au travail pendant l'urgence sanitaire.

Il fixe les visites et examens médicaux

- **Qui peuvent être reportés**
- **Et ceux qui ne peuvent pas être reportés**

Afin de vous aider à comprendre ces modalités temporaires, le SIST Centre Alsace a conçu une plaquette d'information à votre destination.

Pour toute question, ou prise de rendez-vous, contactez nos médecins du travail en téléphonant au 03 89 80 67 97.



[Télécharger la plaquette](#)

Témoignage d'un Médecin du Travail sur son activité durant cette crise sanitaire



[En savoir plus](#)

Poursuite ou reprise d'activité

Des fiches métiers pour poursuivre l'activité

Chauffeur/livreur, agent de sécurité, travail en caisse, activité en commerce de détail, en boulangerie, ...

Des fiches conseils par métier sont disponibles en ligne sur le site du Ministère du Travail.

Destinées aux employeurs et aux salariés, elles donnent des recommandations pour se protéger des risques de contamination au Covid-19.



[A consulter ici !](#)

Plan de Continuité de l'Activité

Le PCA regroupe toutes les actions à mener pour protéger les salariés pour faire face à des situations inédites (pandémie ou autres facteurs externes). Il répond à un double objectif :

- Protéger les salariés, objectif réglementairement prioritaire
- Maintenir l'activité essentielle de l'entreprise, éventuellement en mode dégradé,



N'hésitez pas à consulter les exemples de PCA en cliquant sur les liens si dessous



Pour en savoir plus sur l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité, retrouvez le guide édité par le gouvernement :

[A consulter ici](#)

Pour en savoir plus sur l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité, retrouvez le guide

A noter que le PCA n'est pas obligatoire, mais que le **code de travail oblige les employeurs à mettre en place des mesures protégeant la santé et la sécurité des salariés.**

Dans le contexte actuel de pandémie à coronavirus, ces mesures englobent à la fois des règles de comportement et d'hygiène et des recommandations qui évoluent régulièrement. Elles sont rappelées et actualisées sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Information sur les masques



Un masque, oui, mais lequel ?

[Pour en savoir plus](#)

Dispositif d'aide / accompagnement psychologique

- **Pour les professionnels de santé**

Un dispositif d'accompagnement psychologique proposé par l'association « Soins aux Professionnels de Santé »

- Numéro vert gratuit : 0805 23 23 36
- Application mobile : plateforme SPS téléchargeable gratuitement
- 100 psychocliniciens dans le grand est
- Pour en savoir plus : <https://www.asso-sps.fr/covid19>

- **Pour les salariés des autres secteurs**

Un dispositif national grand public de soutien psychologique au bénéfice des personnes qui en auraient besoin est déployé à partir du numéro vert 0 800 130 00

- **Pour les employeurs**

L'association APESA 68 Haut-Rhin a pour mission d'aider les dirigeants, artisans, commerçants et tous professionnels indépendants en détresse psychologique.

Vous pouvez consulter leur site internet : <https://www.apesa-france.com/>

Ou leur envoyer un mail : @ : apesa68hautrhin@gmail.com

- **Vous êtes en situation de handicap et vous ressentez le besoin d'un soutien psychologique dans la crise sanitaire que nous traversons.**

Quelle que soit votre situation, en emploi, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, porteur d'un projet d'entreprise...l'Agefiph vous met en relation avec des psychologues de votre département.



Pour plus de renseignements,
adressez-vous à votre médecin du travail

Plus d'informations sur notre site internet...



- [Coronavirus : quel comportement adopter ?](#)
- [Lien INRS : Covid-19, que faut-il retenir ?](#)
- [Face au coronavirus : pour se protéger et protéger les autres](#)
- [Personnes à risques et exposition au Coronavirus](#)
- [Accédez au télé service de déclaration ameli.fr](#)
- [Questions/Réponses du Ministère du Travail pour les employeurs et les salariés](#)
- [Affiches de sensibilisation à télécharger](#)
- [Décret n°2020-410 du 8 avril 2020 qui fixe les modalités de suivi individuel des salariés](#)

SIST Centre Alsace

Pour vous, aux côtés des entreprises.

20, rue des Trois Châteaux
68000 COLMAR

[03 89 80 67 97](tel:0389806797)

[Nous écrire](#)

Trouver votre SIST

Près de chez vous



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez cette lettre, car vous adhérez au SIST Centre Alsace. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, désabonnez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Mettre à jour vos préférences](#) | [Se désinscrire](#)